



CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE

DECLARATION LIMINAIRE

La Rochelle, le 25 juin 2024

Monsieur le secrétaire général pour l'administration, monsieur le directeur, mesdames, messieurs,

Aujourd'hui se tient le 104^{ème} conseil central de l'action sociale. Nos représentants UNSA Défense participeront au rendez-vous sur tous les sujets qui seront présentés.

Nous souhaitons intervenir sur trois sujets d'actualité.

En premier lieu, l'UNSA Défense souhaite vous interpeler sur le thème des violences sexuelles et sexistes.

En effet, les violences sexuelles et sexistes au sein de notre ministère ont récemment été sous le feu des médias. Les directives ministérielles prônent une tolérance zéro en la matière. L'UNSA Défense participe localement, au travers de ses représentants, à la remontée d'informations auprès de la chaîne hiérarchique et encourage des agents à saisir le cellule Thémis dédiée à des comportements qui n'ont pas leur place au sein de notre institution. Cela suffit-il ? A l'UNSA Défense, nous pensons que non et qu'il faut aller plus loin en impliquant tous les acteurs qui peuvent permettre d'améliorer la prise en charge des victimes ainsi que la libération de la parole sans crainte de conséquences professionnelles pour celles-ci. L'action sociale des armées au travers de son réseau social et plus précisément ses assistants et assistantes de service social ne pourrait-elle pas avoir un rôle accru en lien avec les acteurs de proximité dans la mesure, la prévention et le traitement de ces violences ?

En second lieu, l'UNSA Défense souhaite apporter un éclairage au sujet des directives et notes concernant le déroulement des jeux olympiques de Paris.

En effet, nos représentants ont parcouru avec attention la note du 26 avril dernier et les notes diverses y afférant, traitant de l'accompagnement des personnels du ministère des Armées mobilisés pendant les jeux olympiques de Paris. Ces mesures sont dédiées au « personnel directement et fortement mobilisé ». Nous voulons attirer l'attention des chaînes de commandement et de direction qu'il ne s'agit pas seulement des personnels déplacés mais aussi de ceux qui resteront postés pour suppléer sur site les activités dont les acteurs seront absents. L'UNSA Défense sera vigilante au sujet des acteurs civils qui effectueront ces demandes. L'IGESA devra être informée de façon très claire de ces divers cas, au vu de son action de première ligne pour nos collègues ressortissants.

En dernier lieu, l'UNSA Défense souhaite rappeler sa position concernant l'assistance de service social et sur le pouvoir d'achat de nos collègues.

En effet, l'UNSA Défense reste sensibilisée au sujet du réseau de l'action sociale qui remonte difficilement en effectifs. Cet état de fait a une répercussion importante sur l'organisation, l'assistance et les conseils apportés aux ressortissants. Malgré des demandes de prestations qui s'effectuent aujourd'hui en ligne, l'accompagnement des agents est toujours une réalité qui reste compliquée, en raison du manque de temps et des difficultés liés à la baisse des effectifs. Des remontées de cas de refus d'obtention de prêt non justifié ont permis à ce réseau d'AS de découvrir deux éléments importants : le premier réside dans le fait que ce n'est pas une commission ou un vote collégial qui décide d'attribuer ou non le prêt mais bien une seule personne, ce qui peut engendrer l'approximation de la décision, voire même l'interprétation des textes, ce qui est contraire au but recherché. Le second est tout simplement la difficulté pour l'AS de contacter le service d'attribution de ces prêts pour s'assurer que les éléments ne font pas défaut, ce qui implique le sentiment de frustration pour cet agent accompagnateur. L'UNSA Défense



souhaiterait donc de la part de l'IGESA à la fois une meilleure formation de ses agents et aussi la possibilité d'un contact direct reliant le réseau des AS à celui des commissions de décision.

Cette année encore, les offres de prêts habitat et personnel ont été suspendues et laissent des ressortissants dans l'obligation de se tourner vers des organismes privés. La solidarité du ministère avec nos ressortissants doit pouvoir s'exercer en période de crise liée à l'inflation que nous connaissons actuellement. Le transfert de cette solidarité vers le secteur bancaire privé, même au travers d'un conventionnement, ne sera en aucun cas à la hauteur des attentes des ressortissants.

De même, l'IGESA en fin d'année 2023 a présenté sa nouvelle politique de « livraison clef en mains » d'actions festives pour répondre au rapprochement des familles avec l'Institution et sa campagne d'information à venir. L'UNSA Défense rend compte en séance que les communications promises, concernant ces propositions d'organisation de manifestations de cohésion n'ont pas eu lieu lors de plusieurs comités sociaux du 1^{er} trimestre 2024. Où en est donc aujourd'hui la mobilisation de l'IGESA sur ce sujet ?

Enfin, l'UNSA Défense dénonce encore l'inflation qui touche l'ensemble de nos collègues civils et militaires. Les améliorations salariales ne sont pas au rendez-vous. Pour citer un exemple « terrain », il a été constaté une inégalité de traitement dans le périmètre de la restauration, pour certains agents qui auraient pu être concernés par la prime panier appelée « subvention ASA ». Pour cause certains personnels du MinArm n'ayant pas de restauration sur site, lesquels ayant une convention avec un autre restaurant administratif, ne bénéficient pas de cette subvention ASA. Quelle solution peut être envisagée à très court terme pour garantir une égalité de traitement pour ces personnels ?

En conclusion, l'UNSA Défense aimerait obtenir une nouvelle photographie du volet social pour en mesurer l'impact sur le quotidien du réseau des AS (secours urgents, secours, prêts sociaux, accompagnements de vie quotidienne) => 6 derniers mois 2023 et 6 premiers mois 2024. Il est nécessaire d'adapter les aides aux besoins de nos ressortissants.

L'UNSA Défense ne manquera pas d'intervenir en cours de séance si le besoin s'en fait sentir.

Merci de votre attention.